



Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec TSAF

UNIFY Group (Euronext Growth Paris – Code ISIN FR0010820274 – Mnémonique ALUNI), groupe diversifié international centré sur l'information, la formation et l'évènementiel, annonce avoir confié à TSAF - Tradition Securities And Futures -, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à compter du 1^{er} juillet 2026.

Ce contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016 complétant le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil, du règlement délégué (UE) n° 2017/567 de la Commission du 18 mai 2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement et du Conseil et du Règlement délégué (UE) n° 2017/575 de la Commission du 8 juin 2016 complétant la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil, des articles L.225-207 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en particulier les articles 221-3 et 241-4, et de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 portant renouvellement de l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise et toutes autres dispositions qui y sont visées.

Il a été conclu pour une durée de 6 mois, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois. Il a pour objet l'animation des actions de la société UNIFY Group, cotées sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0010820274 et le mnémonique ALUNI.

Les moyens affectés à ce contrat pour sa mise en œuvre sont de :

- 43 283 actions UNIFY Group
- 15 000 € en espèces

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021.

Le contrat de liquidité pourra être résilié :

- à tout moment par UNIFY Group moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- à tout moment par TSAF moyennant le respect d'un préavis de 1 mois,
- de plein droit lorsque les parties ne peuvent se mettre d'accord sur les suites à donner au contrat.

À propos d'UNIFY Group — « *Connecter contenus, technologies, savoirs et expériences* »

UNIFY Group est un groupe diversifié international centré sur l'information, la formation et la rencontre entre entreprises, marques et audiences. Précurseur depuis 2012 dans les mutations technologiques du marché des médias, le groupe s'organise autour de quatre activités complémentaires à l'ère de l'intelligence artificielle : **Reworld Media** (médias), **Ed'Learn** (formation), **Event Flow** (événementiel) et **Nyorda Group** (technologie et marketing digital).

En 2025, **UNIFY Group** a réalisé un chiffre d'affaires de 529 M€, est présent dans 11 pays (37 % du CA à l'international) et réunit 1 219 collaborateurs.

Contacts

Séverine Templet, Directrice de la communication | Reworld Media
stemplet@reworldmedia.com | +33 (0)6 50 46 37 31

Ségolène de Saint Martin, Founder | PCE
sdestmartin@p-c-e.fr | +33 (0)6 16 40 90 73